

DOSSIER DU PARTICIPANT



Vendredi 08 mars 2024

Colloque « Les propriétés olympiques »

Sous la coordination scientifique de **Jean-Pierre KARAQUILLO**, **Skander KARAA** et **Charles DUDOGNON** (Centre de Droit et d'Economie du Sport)



8H30 | **Accueil**

9H15 | **Propos introductifs :**

Christophe SOULARD, *Premier président de la Cour de cassation*

David LAPPARTIENT, *Président du Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF) ou son représentant*

Président de séance de la matinée :

Alain LACABARATS, *Président de chambre honoraire à la Cour de cassation*

Partie préliminaire : Cadre général des propriétés olympiques

9H45 | Chapitre 1 – Les propriétés olympiques : définition, protection et gestion

Jean-Loup CHAPPELET, *Professeur honoraire de management public à l'Institut de Hautes Études en Administration Publique (IDHEAP) de l'Université de Lausanne*

Emmanuel BAYLE, *Professeur à l'Université de Lausanne (Institut en Sciences du Sport)*

10H10 | Chapitre 2 – La valeur économique des propriétés olympiques

Christophe LEPETIT, *Economiste au Centre de Droit et d'Economie du Sport de l'Université de Limoges*

Première partie : Identification et exploitation des propriétés olympiques

Chapitre 1 – L'identification des propriétés olympiques

10H30 | *Section 1 – Le Comité International Olympique et les propriétés olympiques*

Carlos CASTRO, *Responsable de la propriété intellectuelle, Département des Affaires Juridiques, Comité International Olympique*

10H50 | *Pause*

11H10 | *Section 2 – Le Comité National Olympique et Sportif Français et les Propriétés Olympiques*

Thibault LACHACINSKI, *Avocat au Barreau de Paris*

Constance POPINEAU, *Directrice du pôle juridique du CNOSF*

11H30 | Section 3 – Le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 et les Propriétés Olympiques

Romain VOILLEMOT, *Directeur juridique du COJOP Paris 2024*

Sybille D'AZEMAR, *Manager Affaires Juridiques du COJOP Paris 2024*

11H50 | Chapitre 2 – L'exploitation des propriétés olympiques

Jean-Christophe RODA, *Professeur de droit privé à l'Université Jean Moulin – Lyon III*

12H10 | Pause déjeuner

Président de séance de l'après-midi :

Edmond HONORAT, *Président de la section des travaux publics du Conseil d'Etat*

Deuxième partie : Protection et contentieux des propriétés olympiques

13H30 | Chapitre 1 – Le champ de la protection des propriétés olympiques

Pierre FARGEAUD, *Avocat au Barreau de Limoges, CDES-Conseil*

Olivier HOARAU, *Responsable du service Marques de l'INPI*

14H15 | Chapitre 2 – La mise en œuvre de la protection des propriétés olympiques : les contentieux français

Nathalie SABOTIER, *Conseillère à la Chambre commerciale, économique et financière de la Cour de cassation*

Julien BLANCHARD, *Avocat au Barreau de Paris*

15H00 | Questions/réponses

15H10 | Troisième partie : Approche de droit comparé des propriétés olympiques

Jacques DE WERRA, *Professeur de droit à l'Université de Genève*

Rhadamès KILLY, *Avocat au barreau de Paris*

16H00 | **Propos conclusifs : Quelles perspectives pour le droit des propriétés olympiques après 2024 ?**

Sébastien RAIMOND, *Maître de conférences à l'Université Paris X Nanterre*

16H30 | **Fin des rencontres**

PRÉSENTATION DU COLLOQUE

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Le Centre de Droit et d'Economie du Sport de Limoges (CDES) et le Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF), en partenariat avec la Cour de cassation et le Conseil d'État, organisent tous les deux ans un colloque sur le thème du droit du sport.

L'objet de ces colloques biennaux, organisés alternativement à la Cour de cassation et au Conseil d'Etat, est de mettre en débat un thème de droit du sport choisi pour son actualité législative et jurisprudentielle ; ils enrichiront sa compréhension et son analyse par les regards croisés des acteurs qu'elle touche à différents titres. C'est dans cette perspective que ces colloques réunissent notamment, des magistrats, des avocats, des universitaires, des acteurs et représentants du mouvement sportif et de ses partenaires.

Six colloques ont d'ores et déjà été organisés dans le cadre de ce cycle sur les thèmes suivants :

- **Règlement des litiges au sein du mouvement sportif** – le 17 juin 2011, à la Cour de cassation.
- **L'intégrité des compétitions sportives** – le 7 juin 2013, au Conseil d'État.
- **Le préalable obligatoire de conciliation du CNOSF** – le 26 juin 2015 à la Cour de cassation.

- **Les sportifs de haut niveau et professionnels et la loi du 27 novembre 2015 : bilan et perspectives** – le 23 juin 2017, au Conseil d'État.
- **Responsabilité civile et assurances en matière sportive : enjeux et perspectives** – le 5 juillet 2019 à la Cour de cassation.
- **Crise(s) sanitaire(s) & régulation juridique du sport** – le 24 novembre 2021 au Conseil d'Etat

Ces six colloques ont donné lieu à la publication d'un ouvrage aux Juris Éditions de Dalloz.

PRÉSENTATION DU COLLOQUE 2024

Le septième colloque du cycle est consacré au thème « Les propriétés olympiques ».

Il aura pour ambition de dresser un panorama de l'ensemble des éléments ayant intégré, tout au long de l'histoire, le cercle restreint des propriétés olympiques. Ce tour d'horizon donnera lieu à une présentation détaillée du régime caractérisant la protection et l'exploitation de ces propriétés, en France ou à l'international.

Ce colloque permettra également d'aborder de quelles manières le droit commun de la propriété intellectuelle s'est articulé autour de cette protection très spécifique, afin de préserver le financement du sport, de l'olympisme, et de l'évènement unique que sont les Jeux Olympiques et Paralympiques.



Christophe SOULARD

– Premier président de la Cour de cassation

Christophe Soulard a été nommé premier président de la Cour de cassation en 2022. Depuis 2017, il occupait les fonctions de président de la chambre criminelle.

Il y avait précédemment exercé les fonctions de conseiller référendaire, avant d'être nommé premier vice-président au tribunal de grande instance de Metz, puis de réintégrer la Cour de cassation en qualité de conseiller puis de doyen.

Au cours de sa carrière, il a également exercé pendant trois ans des fonctions au sein de la Cour de justice des Communautés européennes à Luxembourg et dirigé, pendant six ans, un institut européen de formation en droit communautaire destiné aux juges et fonctionnaires des pays membres de l'Union ou candidats à l'adhésion.

Il a débuté sa carrière de magistrat en qualité de juge d'instance.



David LAPPARTIENT

– Président du CNOSF

Né le 31 mai 1973, David Lappartient a été élu à la présidence du CNOSF en 2023.

Fort d'un engagement bénévole dès son plus jeune âge, il devient successivement président du club de cyclisme Vélo Sport de Rhuys, trésorier général puis vice-président délégué de la Fédération Française de Cyclisme, le tout avant même d'avoir 24 ans.

En parallèle de son parcours de dirigeant bénévole, il sort diplômé de l'École spéciale des travaux publics, du bâtiment et de l'industrie (ESTP), en 1998.

Président de la Fédération Française de Cyclisme de 2009 à 2017 et de l'Union Européenne de Cyclisme de 2013 à 2017, il devient président de l'Union Cycliste Internationale (UCI) le 21 septembre 2017, après en avoir été vice-président en 2013. Le 24 septembre 2021, il est réélu à la présidence de l'UCI pour 4 ans supplémentaires, jusqu'en 2025.

Le 19 février 2022 à Pékin, il est élu membre du Comité International Olympique (CIO) au titre de son rôle de président de l'UCI. Il préside depuis le group sur l'e-sport et les jeux vidéo, ainsi que les commissions portant sur l'entourage des athlètes, l'engagement numérique, la communication et le marketing.

Président de séance de la matinée :



Alain LACABARATS

- Président de chambre honoraire à la Cour de cassation

Alain Lacabarats est entré dans la magistrature en 1975. Il a notamment exercé les fonctions de conseiller référendaire à la Cour de cassation, président de chambre à la Cour d'appel de Paris, puis a été nommé Conseiller à la Cour de cassation en juillet 2004 où il a dirigé le service de documentation et des études et présidé la 3ème chambre civile puis la chambre sociale de la Cour. Il a été président du Conseil consultatif de juges européens de 2004 à 2005 et est toujours membre de ce conseil.

Il a été par ailleurs maître de conférences associé à l'Université de Paris XIII puis professeur associé à l'Institut d'Etudes Politiques de Paris. A ce titre, il a publié de nombreux articles ou participé à la rédaction de plusieurs ouvrages en procédure civile, droit de la presse et droit du sport. Il est notamment l'auteur d'un rapport sur l'avenir des juridictions du travail « *Vers un tribunal prud'homal du XXIème siècle* ».

Président du comité de déontologie du Comité national olympique et sportif (CNOSF) de 2012 à 2016, il a également été impliqué au sein de cette institution en tant que membre de la conférence des conciliateurs.

Alain Lacabarats est chevalier de l'ordre national du mérite et officier de la Légion d'honneur.

Partie préliminaire : Cadre général des propriétés olympiques

Chapitre 1 – Les propriétés olympiques : définition, protection et gestion



Jean-Loup CHAPPELET

– Professeur honoraire de management public à l'Institut de Hautes Études en Administration Publique (IDHEAP) de l'Université de Lausanne

Jean-Loup Chappelet est professeur honoraire de l'Université de Lausanne (Suisse).

Il a enseigné pendant près de trente ans le management public et le management du sport au sein de l'Institut de Hautes Etudes en Administration Publique (IDHEAP) dont il a été directeur de 2003 à 2012. Il a écrit plusieurs ouvrages et de nombreux articles scientifiques sur le management des organisations sportives, la gouvernance du sport international ainsi que le système olympique.

Il a été cadre du Comité international olympique de 1982 à 1987 avant de rejoindre l'université et d'y lancer, en 1995, le premier cours de politique et management du sport en Suisse. Jean-Loup Chappelet a également été professeur invité aux universités de Lyon, Louvain-la-Neuve (Belgique), Ottawa (Canada), Tsukuba (Japon) et Seoul National University (Corée).



Emmanuel BAYLE

- Professeur à l'Université de Lausanne (Institut en Sciences du Sport)

Emmanuel Bayle a été collaborateur au Centre de droit et d'économie du sport (Université de Limoges de 1994-1999) et a soutenu en 1999

une thèse de doctorat en sciences de gestion sur « *Le management et la performance des organisations à but non lucratif. Le cas des fédérations sportives* ». Il a ensuite été maître de conférences à l'Université de Lyon 1 et a soutenu une habilitation à diriger des recherches en 2005. Il a été nommé professeur des universités en sciences du sport en 2005 puis a été recruté, de 2008 à 2012, en qualité de professeur des universités en sciences de gestion à l'Institut d'Administration des Entreprises (IAE) de l'Université Jean Moulin - Lyon III.

Depuis 2012, il est professeur à l'Institut des Sciences du Sport (ISSUL) de l'Université de Lausanne. Il a été directeur adjoint puis directeur de l'ISSUL de 2019 à 2022 et directeur du Centre de recherche interdisciplinaire sur le sport de l'Université de Lausanne de 2016 à 2020.

Emmanuel Bayle est l'auteur d'une dizaine d'ouvrages et de 140 articles de recherche et chapitres d'ouvrages notamment sur les thèmes de la gouvernance, le management et la performance des systèmes sportifs et des organisations sportives. Il a dirigé et participé à de plusieurs études et recherches sur la gouvernance et le management du sport portant sur le mouvement sportif et olympique ainsi que sur le sport professionnel.

Il anime aussi de nombreuses formations continues sur ces sujets à l'Université de Lausanne mais aussi dans le mouvement olympique.



Christophe LEPETIT

- Economiste au Centre de Droit et d'Economie du Sport de l'Université de Limoges

Christophe LEPETIT est économiste et responsable des études économiques au Centre de Droit et d'Economie du Sport de Limoges. A ce titre, il a coordonné de nombreuses études pour le compte de nombreux organisations publiques (Commission européenne, Etat, collectivités territoriales) et du mouvement sportif français et international notamment autour de trois spécialités : le développement territorial, la régulation du sport professionnel et l'impact économique et social des grands évènements sportifs internationaux.

Il a coordonné de nombreux travaux d'étude d'impact économique (Euro 2016, Ryder Cup 2018, Paris 2024 ex-ante) et social (évaluation de la stratégie "Impact & Héritage" de Paris 2024).

Il est membre de la Commission de contrôle de gestion des clubs professionnels (DNCG) de football.

Première partie : Identification et exploitation des propriétés olympiques

Chapitre 1 – L'identification des propriétés olympiques

Section 1 – Le Comité International Olympique et les propriétés olympiques



Carlos CASTRO

- Responsable de la propriété intellectuelle, Département des Affaires Juridiques, Comité International Olympique

Carlos Castro est le responsable de la propriété intellectuelle au Comité International Olympique (CIO). Avant de rejoindre le CIO en 2013, Carlos a travaillé à la Division du droit d'auteur (CDL) de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI). En tant que membre de l'OMPI-CLD, Carlos a participé aux processus de négociation qui ont abouti à l'adoption du Traité de Pékin (2012) et du Traité de Marrakech (2013). Auparavant, il a travaillé pour une société de gestion collective espagnole, l'autorité colombienne des télécommunications et un cabinet d'avocats latino-américain.

Il est titulaire du barreau d'avocat en Colombie, ainsi que d'un LL.M. en propriété intellectuelle de l'Universidad Autónoma de Madrid, d'un Master 2/DSU en droit administratif de l'Université de Paris II Panthéon-Assas et d'autres études de troisième cycle entreprises au Royaume-Uni, en Suisse, aux Pays-Bas et en Argentine. Pendant ses études de Juris Doctor à la Pontificia Universidad Javeriana, il a travaillé durant deux ans comme avocat bénévole au sein du consultorio jurídico de l'université.



Thibault LACHACINSKI

- Avocat au Barreau de Paris

Après une double formation en droit français et allemand, Thibault Lachacinski se spécialise en obtenant un master 2 en droit de la propriété littéraire et artistique à l'université Paris 2 Panthéon-Assas. Après l'obtention d'un second master 2 en droit de la propriété intellectuelle, il réussit l'examen du barreau et entre en formation d'avocat en 2007.

D'abord collaborateur au sein du Département de Droit de la propriété intellectuelle du Cabinet NFA Law, Thibault Lachacinski en est associé depuis le 1er janvier 2020 aux côtés de Fabienne Fajgenbaum, associée fondatrice. Il intervient aussi bien en conseil qu'en contentieux, devant les juridictions nationales et européennes.

Il exerce au quotidien autour de nombreuses thématiques liées à la propriété intellectuelle (droit d'auteur, droit des marques, les appellations d'origine et noms de collectivités territoriales...) ainsi qu'en droit du sport et droit de la distribution.

Il est l'auteur du fascicule « *Marques sportives et droit* » publié chez Lexis Nexis en juin 2023. Il a également produit des contributions relatives au protection du nom des collectivités territoriales pour la revue juridique Jurisclasseur du même éditeur.



Constance POPINEAU

- Directrice du pôle juridique du CNOSF

Diplômée du magistère droit des techniques de l'information et de la communication de l'université de Poitiers en 2006 et d'un master II en droit de l'environnement et de l'espace agricole, Constance POPINEAU a rejoint le Groupement hippique national en tant que juriste de 2006 à 2009 avant d'intégrer la Fédération Française d'Equitation en 2010 au poste de responsable juridique.

Par la suite, Constance POPINEAU a été pendant une année, en 2017, directrice de la Fédération des éleveurs du galop avant de rejoindre en 2018 le CNOSF en tant que directrice du service juridique.

Elle a par ailleurs été membre de la Fédération Européenne d'Equitation de 2012 à 2017, de la commission d'appel de lutte contre le dopage de la Fédération Française de Tennis de 2017 à 2019 et du tribunal de la Fédération Internationale d'Equitation de 2017 à 2023.



Romain VOILLEMOT

- Directeur juridique du COJOP Paris 2024

Diplômé en droit à Paris I la Sorbonne et Avocat à la Cour, Romain Voillemot débute sa carrière au sein du cabinet Alain Bensoussan, spécialisé en droit de l’internet, de l’informatique et des nouvelles technologies.

En 2006, il devient Responsable Juridique du Comité d’organisation de la Coupe du Monde de Rugby 2007.

Il intègre ensuite le Paris Saint-Germain Football en tant que Directeur Juridique. Il participe au développement commercial du club (billetterie, sponsoring, merchandising), à son expansion à l’international, aux projets digitaux innovants, aux projets immobiliers, ainsi qu’à l’acquisition et à la structuration opérationnelle de nouvelles franchises de sport (Paris Saint-Germain Handball, PSG Judo) et enfin à la gestion des entités du Groupe PSG.

En 2018, Romain Voillemot rejoint le Comité d’organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 en tant que Directeur délégué aux Affaires Juridiques. Il est aujourd’hui Directeur juridique de cet organisme.



Sybille D'AZEMAR

- Manager Affaires Juridiques du COJOP Paris 2024

Après avoir complété une formation initiale en droit des affaires à l'Université d'Aix-Marseille, Sybille d'Azemar s'est orientée vers l'international. Elle obtient un LLM en droit commercial et droit de l'arbitrage à l'Université de Maastricht – Pays Bas, avant de se spécialiser en droit de la Propriété Intellectuelle par l'obtention d'un LLM à l'Université King's College London – Royaume Uni.

Après 8 ans d'expériences professionnelles dans des maisons de la joaillerie (Aurélie Bidermann) et de la haute couture (Louis Vuitton), elle rejoint le COJOP de Paris 2024, en 2020.

Sybille est actuellement Manager aux Affaires Juridiques, Propriété Intellectuelle et Protection de la Marque et est en charge de la stratégie et de la mise en œuvre du programme de protection des droits.



Jean-Christophe RODA

- Professeur de droit privé à l'Université Jean Moulin – Lyon III

Professeur agrégé des facultés, Jean-Christophe Roda est un spécialiste reconnu du droit de la concurrence, de la distribution, des contrats, du commerce international, du droit américain et des questions de compliance. Il s'intéresse depuis longtemps aux questions de la régulation du secteur sportif.

En 2007, après l'obtention d'un doctorat à l'Université d'Aix-Marseille, il a effectué des travaux de recherches en tant que « *visiting researcher* » auprès du Washington College of Law, sur la thématique du droit antitrust américain et international.

Il a ensuite été Maître de conférences et directeur du Master II – Droit comparé appliqué de l'Université d'Aix-Marseille, avant d'être nommé à l'Université de Toulon, puis à l'Université de Jean Moulin – Lyon III.

Jean-Christophe RODA dirige aujourd'hui le Centre de droit de l'entreprise, ainsi que Master Droit des affaires approfondi, de l'Université Jean Moulin Lyon III.

Président de séance de l'après-midi :



Edmond HONORAT

- Président de la section des travaux publics du Conseil d'Etat

Diplômé de Sciences Po Paris et ancien élève de l'ENA, Edmond Honorat a débuté sa carrière au Conseil d'État. Il est devenu membre du Conseil de la concurrence en 2004.

De 2012 à 2019, Edmond Honorat a été président adjoint de la section du contentieux du Conseil d'État.

Il a ensuite été président adjoint de la section des travaux publics du Conseil d'État avant d'en être nommé président en 2021.

Il préside en outre la Commission consultative des trésors nationaux depuis 2001.

Deuxième partie : Protection et contentieux des propriétés olympiques

Chapitre 1 – Le champ de la protection des propriétés olympiques



Pierre FARGEAUD,

- Avocat au Barreau de Limoges

Après une double formation en droit privé à l'Université de Limoges et en droit du numérique à l'Université de Strasbourg, Pierre Fargeaud s'est orienté vers un doctorat en droit, publiant une thèse en droit privé sur « *La preuve informatique en droit français* ». Il passe également le barreau et l'obtient en 2007.

Après plus de 8 ans d'exercice de la profession d'avocat de 2011 à 2019, il devient directeur général du Limoges CSP, club professionnel de Basket, en 2019.

Il quitte le club en 2022 afin d'exercer de nouveau en tant que juriste-conseil, au sein de l'équipe du Centre de Droit et d'Economie du Sport de Limoges.



Olivier HOARAU

- Responsable du service Marques de l'INPI

Olivier HOARAU est responsable du service des marques au sein de la Direction de la Propriété Industrielle et des Entreprises de l'INPI.

Il a auparavant occupé les fonctions de juriste spécialisé en marques, puis de chargé de mission international, en charge notamment du suivi des règlements et directives de l'Union européenne relatifs aux marques, ainsi que des discussions au sein des Comités de l'OMPI relatifs aux brevets (PCT) et aux marques (SCT), et a également assuré le support juridique pour l'ensemble des directions de l'INPI, ainsi que le suivi des projets de légistique, en tant que responsable du pôle juridique de l'INPI.

Il dirige actuellement les équipes en charge des procédures menant à l'enregistrement des marques, telles que l'examen de validité ou l'opposition. Il est titulaire du DEA de droit communautaire de l'Université Robert Schumann de Strasbourg et du DESS de droit des créations immatérielles de l'Institut de droit des affaires de l'Université d'Aix-Marseille. Il est également inscrit sur la liste de qualification des Conseils en propriété industrielle (CPI), spécialisé en marques, dessins et modèles.

Chapitre 2 – La mise en œuvre de la protection des propriétés olympiques : les contentieux français



Nathalie SABOTIER

- Conseillère à la Chambre commerciale, économique et financière de la Cour de cassation

Nathalie Sabotier est titulaire d'un DEA (Master 2 recherche) en droit du patrimoine privé de l'université de Paris I.

Nathalie SABOTIER est conseillère à la chambre commerciale de la Cour de cassation depuis le 1^{er} septembre 2023. Elle présidait auparavant l'une des trois sections de la 3^{ème} chambre civile du tribunal judiciaire de Paris, entièrement dédiée au traitement des contentieux liés à la propriété intellectuelle, et coordonnait l'activité de ces trois sections.

Elle enseigne cette matière au sein du Master 2 propriété intellectuelle appliquée de l'université de Paris Est Créteil, et intervient régulièrement dans cette matière pour le compte du CEIPI, de l'ENM, de l'EU IPO ou d'associations de praticiens.



Julien BLANCHARD

- Avocat au Barreau de Paris

Julien Blanchard est avocat, associé du cabinet Candé-Blanchard-Ducamp qu'il a fondé en 2012, après avoir passé plus de dix ans en tant que collaborateur puis associé (2003) du cabinet Lalanne-Marchais-Candé,

Au-delà de ses fonctions d'avocat, Julien Blanchard intervient en tant que chargé d'enseignement au sein du Master « *Droit de la propriété intellectuelle – droit des créations artistiques et artistiques* » dispensé à l'Université Lumière Lyon 2.

Il publie des articles dans la revue Communication – Commerce Electronique, notamment la chronique annuelle consacrée à la saisie-contrefaçon.

Il est également membre de l'APRAM (association des praticiens du droit des marques et des modèles) et de l'INTA (International Trademark Association).

Troisième partie : Approche de droit comparé des propriétés olympiques



Rhadamès KILLY

- Avocat au barreau de Paris

Rhadamès Killy est avocat au barreau de Paris et de Californie.

Issu d'une formation américaine, il est notamment diplômé à l'université de Droit de Southwestern, mais a également obtenu un *Bachelor of Arts* en sciences politiques à l'Université de Pennsylvanie. Après un début de carrière au siège européen d'IMG à Londres, en 1994, Rhadamès Killy prend les rênes de la direction juridique de la filiale française. En parallèle, il intègre le conseil de surveillance, puis le directoire du Racing Club de Strasbourg Football.

De 2002 à 2009, il dirige celle la direction juridique de la Fédération française de tennis et de Roland-Garros. Il rejoint ensuite l'équipe de préfiguration de l'Autorité de régulation des jeux en ligne (Arjel), puis en devient le directeur juridique jusqu'en 2012. Cette année-là, il intègre De Gaulle Fleurance & Associés et s'y associe, avant de créer sa propre structure en 2020.

En 2021, il rejoint le Cabinet Varet Près Killy et y devient associé.

Rhadamès Killy est également arbitre à la Chambre Arbitrale du Sport du CNOSF depuis 2008.



Jacques DE WERRA

- Professeur de droit à l'Université de Genève

Jacques de Werra est professeur de droit des obligations (droit des contrats) et de droit de la propriété intellectuelle à la Faculté de droit de l'Université de Genève. Il est également directeur du Digital Law Center (www.digitallawcenter.ch). Il est membre du conseil de fondation de l'Académie Internationale des Sciences et Techniques du Sport (www.aists.org) et enseigne dans le Master un cours de sport et propriété intellectuelle. Il a été professeur invité dans plusieurs universités de premier plan, en particulier à Harvard Law School (2022 et 2024), Stanford Law School (2017 et 2023) et Paris Panthéon-Assas (2020). Il est membre du comité du Master en règlement des différends internationaux (Master in International Dispute Settlement, MIDS, www.mids.ch) dans lequel il donne un cours intensif sur l'arbitrage des litiges de propriété intellectuelle et des litiges technologiques. Il est également actif en droit du sport, notamment sous l'angle de la propriété intellectuelle et a rédigé un rapport sur le sport et la propriété intellectuelle pour l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) en 2022.

Jacques de Werra est consultant juridique en droit des contrats, droit de la propriété intellectuelle, droit des technologies, droit numérique et droit du sport, et pratique l'arbitrage international. Il figure sur la liste d'experts de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle pour la résolution des litiges concernant les noms de domaine.



Sébastien RAIMOND

- Maître de conférences à l'Université Paris X Nanterre

Sébastien Raimond est spécialiste du droit de la propriété intellectuelle et du droit du numérique.

Après l'obtention du DEA de droit de la propriété littéraire, artistique et industrielle de l'Université Paris-Panthéon-Assas et, en 2008, d'un doctorat en droit privé à l'Université Paris Est, au titre d'une thèse sur la qualification du contrat d'auteur, couronnée en 2009 du prix de l'IRPI, il intègre l'École française du barreau. En parallèle, il est assistant de justice à la Cour de cassation de 2005 à 2009, auprès de monsieur le premier président Guy Canivet, puis de la première Chambre civile, Sébastien Raimond est ensuite devenu collaborateur d'avocats au Conseil d'État et à la Cour de cassation.

Maître de conférences en droit privé de l'Université Paris Nanterre, où il exerce depuis 2011, Sébastien Raimond poursuit ses recherches tant en droit d'auteur qu'en droit des marques, en tant que membre du Centre de droit civil des affaires et du contentieux économique (CEDCACE) et membre associé du Centre de recherches en droit de l'immatériel (CERDI) de l'Université Paris Sud.

Il est depuis 2018 codirecteur du Master Droit du numérique de l'Université Paris Nanterre.